

Devenir un acteur PRAP 2S :

Prévention de Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur sanitaire et médico-social

Public : Tous les salariés dans des établissements du secteur sanitaire et médico-social.

Prérequis : aucun

Suivi de la formation :

- feuille d'émargement
- outil observation/analyse
- attestation de fin de formation
- questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques :

- partie théorique présentée en vidéo-projection avec exposés interactifs pour apports de connaissances, fiche outil d'observation et analyse de situation de travail au plus proche de l'activité du salarié
- partie pratique avec démonstration, mises en situation de mobilisation des personnes, jeux de rôles
- animation par un formateur certifié INRS
- accessible aux personnes handicapées

Durée : 28 heures de face à face pédagogique

Participants : groupe de 4 à 10 personnes.

Dates et Horaires : dates et horaires à définir avec le client, en intra, après validation du devis.

Tarif : selon devis joint.

Lieu : en intra dans vos locaux

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise des risques dans son entreprise ou son établissement.
- accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

Programme

Théorie

- Les accidents du travail et les maladies professionnelles, les enjeux humains et économiques.
- Les notions de situation de travail dangereuse, de risques, de dommages, de prévention.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, les TMS (troubles musculo-squelettiques)
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et environnementaux.
- L'observation et analyse de la situation de travail, l'application des principes de prévention et les propositions d'améliorations techniques, organisationnelles et humaines

Pratique

- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort: Démonstrations et exercices pratiques
- l'accompagnement à la mobilité de la personne aidée, les gestes naturels, les gestes spontanés, le schéma décisionnel
- les mises en pratique scénarisées
- L'identification et l'utilisation des aides techniques

Validation :

L'inscrit a suivi la formation dans sa totalité.

Il a validé les 2 épreuves certificatives prévues par l'INRS : une épreuve écrite de 40 minutes sur une situation de travail à partir d'une vidéo, une épreuve pratique de 10 minutes tirée au sort sur un déplacement naturel à réaliser.

Le certificat Acteur PRAP 2S est valable 2 ans.

En 2021 :

Taux de satisfaction des stagiaires : 99%

Taux de réussite des stagiaires : 100%